

Information de la direction – mise à jour sur la situation actuelle

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Nous saluons le «retour à la quasi-normalité et simplification des règles de protection de la population», décidé par le Conseil fédéral le 22 juin 2020. Il nous permet plus de libertés:

- La distance minimale recommandée est désormais de 1,5 mètre.
- La recommandation de télétravail est levée. Notre système volontaire entrera en vigueur au 1er juillet 2020: le télétravail reste possible pendant 6 jours par mois au maximum.
- Les manifestations jusqu'à 1000 personnes sont autorisées.
- Le port du masque n'est pas obligatoire. Si la distance minimale ne peut toutefois pas être respectée, son port est impérativement recommandé (dans les transports publics, par exemple).

L'application Swiss Covid est disponible pour les téléphones mobiles (Android/iPhone) depuis le 25 juin 2020. Elle contribue sensiblement à endiguer le nouveau coronavirus. Elle complète le traçage des contacts classique – utilisé par les cantons lors de nouvelles infections, et aide ainsi à interrompre les chaînes de transmission. L'application Swiss Covid est disponible sur Apple Store et Google Play Store. Son utilisation est libre.

Il est important de continuer à respecter strictement toutes les règles d'hygiène et de conduite. C'est seulement ainsi que nous pourrons empêcher une seconde vague et profiter de l'été.

Continuez à prendre soin de vous et donc des autres!

Cordiales salutations,



Thomas Marder
CEO



Martin Keller
CFO et chef du personnel